



Orchis mouche

Part des espèces menacées sur le territoire régional



CONTEXTE

Les nombreuses pressions exercées par les activités humaines affectent gravement la biodiversité : on estime, à l'heure actuelle, qu'au moins **7 % des espèces présentes sur Terre seraient déjà éteintes** (Regnier et Al., 2015) et que **le taux d'extinction des espèces est probablement multiplié par plus de 1000 à l'échelle globale par rapport aux taux naturels observés au cours de l'histoire de la Terre** (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

Depuis plus de 40 ans, le risque d'extinction des espèces est évalué au niveau mondial par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui publie des **"listes rouges"**. Pour établir ces listes, l'UICN collecte des données permettant, pour de nombreuses espèces de plantes et animaux de la planète, d'estimer leur risque d'extinction et de leur attribuer un statut : espèce éteinte à l'état sauvage, disparue au niveau régional, en danger critique, en danger, vulnérable, quasi menacée, faisant l'objet d'une préoccupation mineure, pour laquelle les données sont insuffisantes, non évaluées, etc.

Réalisées au niveau national comme régional, les listes rouges de l'UICN constituent la méthode de référence pour l'évaluation du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Les résultats obtenus permettent de calculer l'indicateur "Part des espèces menacées", qui correspond à la proportion des espèces classées en catégorie éteinte ou menacée d'extinction.

Maculinea arion

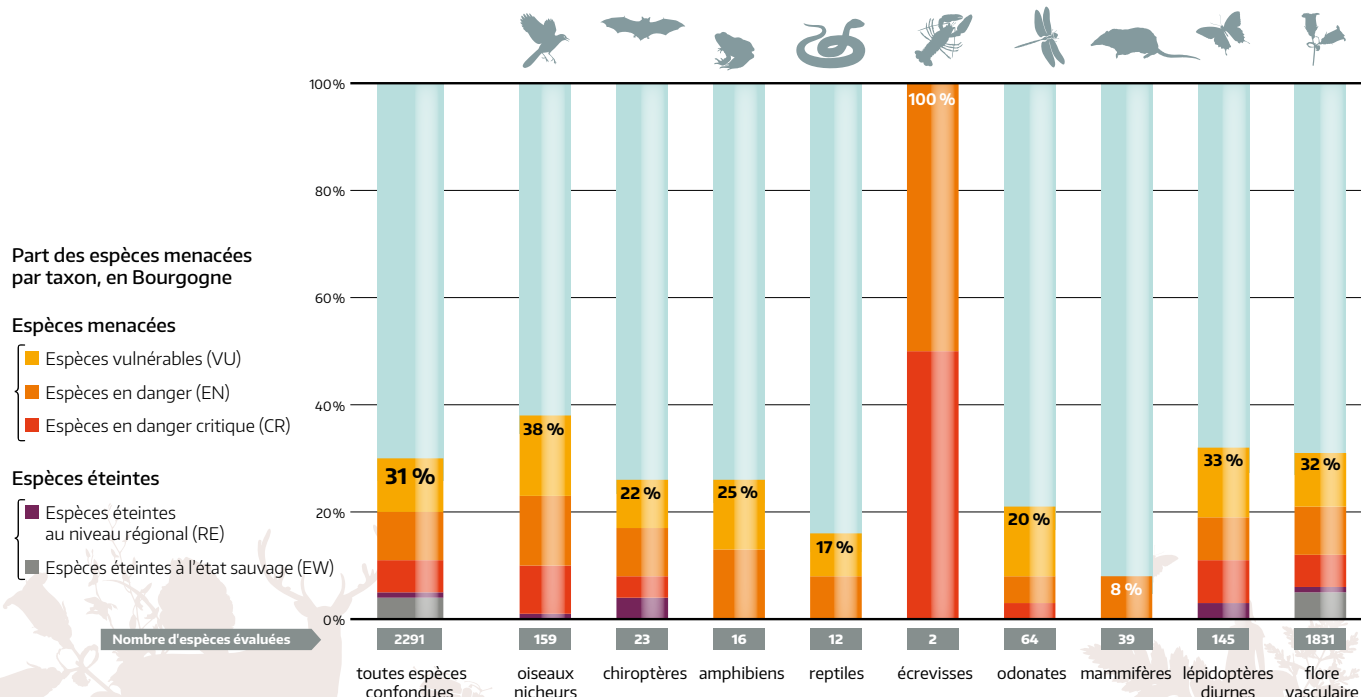


En Bourgogne, en 2014 et 2015, des listes rouges ont été réalisées et publiées par :

- l'Étude et protection des oiseaux en Bourgogne (EPOB), pour les oiseaux nicheurs ;
- la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), pour les odonates (libellules), les écrevisses, les mammifères hors chiroptères, les chiroptères (chauves-souris), les amphibiens, les reptiles et les lépidoptères diurnes (papillons de jour) ;
- le Conservatoire botanique du Bassin parisien, pour la flore vasculaire.

C'est à partir de ces listes rouges que l'indicateur "Part des espèces menacées sur le territoire régional" a été calculé.

RÉSULTATS





OISEAUX NICHEURS

La France compte 568 espèces d'oiseaux dont 277 nichent sur le territoire métropolitain. En Bourgogne, 400 espèces d'oiseaux sont présentes, dont près de 180 sont nicheuses.

Sur les **159 espèces évaluées** pour l'élaboration de la liste rouge régionale, **61, soit 38 %**

sont classées en catégories éteintes ou menacées dont le râle des genêts, le bruant ortolan, la rousserole verderolle et l'outarde canepetière.



MAMMIFÈRES

La France métropolitaine est riche de 154 espèces de mammifères (117 espèces continentales et 37 espèces marines), dont 51 se retrouvent en Bourgogne.

Sur les **39 espèces évaluées**, **3, soit 8 %, sont considérées comme menacées sur notre territoire** : la loutre

d'Europe, la crossope aquatique et la crossope de Miller.



CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

En France métropolitaine, **35 espèces** de chauves-souris sont présentes, dont 24 se retrouvent en Bourgogne. **Sur les 23 espèces qui ont été évaluées, 5 espèces, soit 22 %, sont considérées comme éteintes ou menacées** : le minioptère

de schreibers, le rhinolophe euryale, le grand rhinolophe, le murin de Natterer et le murin de Bertstein.



AMPHIBIENS (GRENOUILLES, CRAPAUDS, TRITONS ET SALAMANDRES)

Le nombre d'espèces d'amphibiens présentes en France est de 38, dont 17 sont signalées en Bourgogne. **Sur les 16 ayant été évaluées, 4, soit 25 % sont considérées comme menacées** : le triton ponctué, le triton

marbré, le pélodyte ponctué et le triton crêté.



REPTILES

Au total, 37 espèces de reptiles peuplent le territoire métropolitain et 14 sont signalées en Bourgogne. **Sur les 12 qui ont été évaluées, 2 espèces, soit 16,6 % sont considérés comme menacés** : la tortue cistude d'Europe et le lézard vivipare.



ODONATES (LIBELLULES)

La France compte 93 espèces autochtones d'odonates. En Bourgogne, sur les 67 espèces signalées sur le territoire, dont **64 ont été évaluées, 13 espèces, soit 20 %, sont considérées comme éteintes ou menacées**, dont l'agrion à fer de lance, la cordulie arctique, le gomphe à

crochets, le leucorrhine à gros thorax et le sympétrum noir.



LÉPIDOPTÈRES DIURNES (PAPILLONS DE JOUR)

L'ordre des papillons ou lépidoptères comprend 2 groupes distincts : le groupe des papillons de jour (rhopalocères) qui compte 253 espèces sur le territoire métropolitain et celui des papillons de nuit (hétérocères) qui comprend plus de 4800 espèces.

En Bourgogne, sur les 150 espèces de papillons de jour signalées, **145 ont été évaluées** pour l'établissement de la liste rouge régionale. Parmi elles, **48 espèces, soit 33 % sont considérées comme éteintes ou menacées** dont le nacré de la canneberge, le fadet des tourbières, l'azuré du serpolet, le damier du frêne et le morio.



ÉCREVISSES

Parmi les 9 espèces d'écrevisses que compte la France, 6 se retrouvent en Bourgogne : 2 espèces indigènes (écrevisse à pattes blanches et écrevisse à pattes rouges) et 4 espèces introduites (écrevisse américaine, écrevisse de Californie, écrevisse de Louisiane et écrevisse à pattes grêles).

Pour le calcul de l'indicateur, seules les deux espèces indigènes font l'objet d'une évaluation (les espèces introduites par l'homme n'étant pas prises en compte dans le calcul) : l'écrevisse à pattes blanches qui est en danger, et l'écrevisse à pattes rouges qui est en danger critique, **portant à 100 % la part des écrevisses menacées en Bourgogne.**



FLORE

Le territoire métropolitain compte près de 4 400 espèces de plantes vasculaires (fougères et plantes à graines ou à fleurs). En Bourgogne, la flore sauvage se compose de 2 043 espèces. **Sur les 1 831 espèces ayant fait l'objet d'une évaluation, 579, soit 32 % sont en catégories éteintes ou menacées.**

Photos, de haut en bas et de gauche à droite : busard cendré (© Daniel Magnin), hermine (© Daniel Sirugue), grand rhinolophe (© Daniel Sirugue), rainette (© Daniel Sirugue), vipère aspic (© Daniel Sirugue), sympétrum noir (© Alexandre Ruffoni), fadet des tourbières (© Alexandre Ruffoni), écrevisse à pattes blanches (© Daniel Sirugue), inule des montagnes (© Communauté de commune de Gevrey-Chambertin - Réserve naturelle nationale Combe Lavaux-Jean Roland)

CE QU'IL FAUT RETENIR

En Bourgogne, sur 2291 espèces de faune et de flore évaluées, 717, soit 31 % sont éteintes ou menacées.

À l'échelle nationale, la proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges nationales est de 21 % au 1^{er} janvier 2014. Les résultats par taxon sont les suivants :

- 9 % des mammifères,
- 27 % des oiseaux nicheurs,
- 19 % des reptiles,
- 21 % des amphibiens,
- 22 % des poissons d'eau douce,
- 28 % des crustacés d'eau douce,
- 6 % des papillons de jour,
- 17 % des orchidées.

! La comparaison entre les chiffres nationaux et régionaux doit être réalisée avec prudence, du fait des différences d'échelle et de richesse spécifique sur les territoires considérés. Par ailleurs, le statut des espèces peut varier selon l'échelle territoriale : une espèce peut par exemple être menacée à l'échelle régionale mais ne pas l'être au niveau national, et inversement.



Crapaud sonneur

D'où viennent les données ?

Source :

DREAL Bourgogne, via le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Producteurs :

- Liste rouge des espèces d'oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne : EPOB, avec l'appui de ses associations membres (AOMSL, LPO Côte-d'Or, LPO Yonne, SHNA, la Choue) et LPO Nièvre
- Liste rouge des chiroptères de Bourgogne : SHNA
- Liste rouge des amphibiens de Bourgogne : SHNA
- Liste rouge des mammifères hors chauves-souris de Bourgogne : SHNA
- Liste rouges des lépidoptères diurnes de Bourgogne : SHNA
- Liste rouge des reptiles de Bourgogne : SHNA
- Liste rouge des odonates : SHNA
- Liste rouge des écrevisses de Bourgogne : SHNA
- Liste rouge de la flore de Bourgogne : Conservatoire botanique national du Bassin parisien



Lézard vivipare

Glossaire

Aire de répartition d'une espèce :

zone géographique à l'intérieur de laquelle une espèce peut être rencontrée.

Espèce indigène ou espèce

autochtone : désigne les espèces animales ou végétales originaires d'un territoire considéré. Les espèces qu'on ne trouve que sur un territoire donné sont appelées espèces endémiques, tandis que les espèces qui ne sont pas originaires du territoire et qui ont été introduites volontairement ou accidentellement par l'homme sont appelées des espèces exotiques ou allochtones.

Espèce menacée d'extinction :

espèce confrontée à un risque d'extinction relativement élevé (espèce vulnérable - VU), élevé (espèce en danger - EN) ou très élevé (espèce en danger critique - CR).

Espèce naturalisée :

espèce introduite dans un nouveau territoire qui s'acclimate et se reproduit naturellement dans son nouvel environnement.

Flore vasculaire :

groupe réunissant les plantes possédant des vaisseaux conducteurs de sève, c'est-à-dire principalement l'ensemble des fougères et des plantes à graines ou à fleurs.

Taxon :

correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en commun, du fait de leur parenté. Il existe plusieurs rangs taxinomiques : le règne, l'embranchement (auss appelé phylum), la classe, l'ordre, la famille, le genre et l'espèce.

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

organisation non gouvernementale (ONG) mondiale, fondée le 5 octobre 1948, et consacrée à la cause de la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature, ainsi que de s'assurer que l'utilisation des ressources naturelles est faite de façon équitable et durable. En 1992, a été créé le Comité français de l'UICN ou UICN France. Il s'agit d'un réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original deux ministères, sept organismes publics et 35 organisations non-gouvernementales, il joue le double rôle de plateforme d'expertise et de conservation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Pour en savoir plus

CBNBP : cbtnp.mnhn.fr

EPOB : <http://epob.free.fr/spip/>

SHNA : www.shna-autun.net

SINP Bourgogne :

www.sinpbourgogne.fr/accueil_sinp

Contact

Alterre Bourgogne

2 allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : observatoire-biodiversite@alterre-bourgogne.org

FICHE PUBLIÉE PAR ALTERRE BOURGOGNE EN DÉCEMBRE 2015